

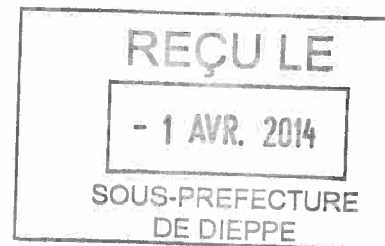




## **EPTB Bresle**

**Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme  
pour la gestion et la valorisation de la Bresle**

3 rue Sœur Badiou - 76390 AUMALE  
Tel : 02 35 17 41 55 / fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com - institution.bresle@wanadoo.fr  
Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin



# **COMPTE-RENDU DU**

# **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# **DU**

# **JEUDI 20 FEVRIER 2014**

**Pièces à faire signer aux Conseillers généraux et invités :**  
*- Feuille de présence*

*Salle de réunion - Maison de retraite d'Aumale (76390) - aile de droite 1er étage  
- 10h15*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 20 FEVRIER 2014

\*\*

# COMPTE RENDU

\*\*

### Etaient présents :

M<sup>me</sup> LUCOT-AVRIL, Conseillère générale du canton d'Aumale  
M. BIGNON, Conseiller général du canton d'Oisemont  
M. DECORDE, Conseiller général du canton de Formerie  
M. RÉGNIER, Conseiller général du canton d'Eu  
M. SÉNÉCAL, Conseiller général du canton de Saint-Saëns, représentant du Président du Conseil général de la Seine-Maritime

M. BILLARD, Directeur - EPTB Bresle  
Mme de SAINT GERMAIN, Secrétaire-comptable - EPTB Bresle  
M<sup>me</sup> GERBERT-GENTHON, Direction de l'environnement - Conseil général de la Seine-Maritime  
M. MAUGENDRE, DERE, Direction de l'environnement - Conseil général de la Seine-Maritime  
M. PROUST, Payeur départemental de la Seine-Maritime

### Absents ou excusés :

M<sup>me</sup> HUREL, Députée - Conseillère générale du canton de Dieppe est (pouvoir à M RÉGNIER)  
M<sup>me</sup> LE VERN, Conseillère générale du canton de Blangy-sur-Bresle  
M. AUBRY, Conseiller général du canton du Coudray Saint Germer  
M. DAVERGNE, Conseiller général du canton de Moyenneville  
M. DESTRUEL, Conseiller général du canton de Gamaches, représentant du Président du Département de la Somme  
M. JACOB, Conseiller général du canton d'Hallencourt  
M. JUMEL, Conseiller général du canton de Dieppe ouest  
M. LEFEVRE, Conseiller général du canton de Friville-Escarbotin  
M. MAQUET, Conseiller général du canton d'Ault  
M. PATIN, Conseiller général du canton de Grandvilliers, représentant du Président du Conseil général de l'Oise

M<sup>me</sup> GILARD, Direction du développement des Territoires - Conseil général de l'Oise  
M<sup>me</sup> LABOUCARIÉ, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Seine-Maritime  
M. LOGEREAU, Direction du développement des Territoires - Service environnement - Conseil général de l'Oise  
M<sup>me</sup> MÉLÉNEC, Direction de l'environnement - Conseil général de la Somme  
M<sup>me</sup> TEULIÈRES, Directrice de l'environnement - Conseil général de l'Oise  
M. TUEUR, Direction du développement des Territoires - Service environnement - Conseil général de l'Oise  
M<sup>me</sup> VASSALLI, Directrice de l'environnement - Conseil général de la Somme

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 20 FEVRIER 2014

\*\*

## COMPTE RENDU

\*\*

### SOMMAIRE

<b>1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 9 décembre 2013 (report du CA du 19 novembre 2013).....</b>	<b>4</b>
<b>2. Débat d'orientations budgétaires 2014 .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Création de commissions à l'Institution.....</b>	<b>11</b>
<b>4. Evolution et prise en compte des nouveaux textes revalorisant les primes suivantes : Indemnité Spécifique de Service et Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture .....</b>	<b>13</b>
<b>5. Primes pour la catégorie B, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.....</b>	<b>13</b>
<b>6. Point sur les marchés signés depuis le 22/03/2013.....</b>	<b>13</b>
<b>7. Mandatement des opérations de rétablissement de la continuité écologique....</b>	<b>14</b>
<b>8. SAGE de la Vallée de la Bresle : Procédure de consultation des assemblées et des personnes publiques associées – .....</b>	<b>15</b>
<b>9. Questions diverses .....</b>	<b>16</b>

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 20 FEVRIER 2014

\*\*

# COMPTE RENDU

\*\*

Début de la séance à 10h15. M. SENEAL, Président de l'Institution interdépartementale de la Bresle ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il salue notamment la présence de M. PROUST, Payeur départemental de Seine-Maritime, comptable de l'Institution interdépartementale.

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 9 décembre 2013 (report du CA du 19 novembre 2013)**

M. le Président sollicite l'avis des membres du Conseil sur le projet de compte-rendu de la dernière séance du Conseil.

*☐ A l'unanimité des membres présents, le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune remarque, est approuvé.*

### **2. Débat d'orientations budgétaires 2014**

Avant d'aborder les différents points budgétaires présentés dans l'ordre du jour, M. SENEAL explique que des mesures « radicales » seront à prendre en 2014, une grande partie des études et travaux prévus cette année ne pourront être retenus pour l'élaboration du Budget Primitif.

Il rappelle notamment les reports financiers des derniers exercices budgétaires : 183 882€ fin 2011, 80 477 € fin 2012 et 15 959€ fin 2013, et explique que l'Institution ne peut continuer ainsi, les dotations départementales couvrant à peine les frais de fonctionnement de la structure.

M. le Payeur rejoint M. SENEAL et rappelle qu'en 2013, l'Institution a demandé une participation exceptionnelle complémentaire aux Départements. Il explique que seul le Conseil Général de la Somme doit encore 23 389€ à l'Institution, sur la totalité des sommes appelées, le Département considérant comme des subventions, les montants qu'il alloue annuellement à l'Institution. Il informe les membres du Conseil qu'il va engager une procédure d'inscription d'office au budget du Département de la Somme.

Enfin, M. le Payeur informe les membres du Conseil que la ligne de trésorerie de l'Institution, ouverte à hauteur de 250 000€ a déjà été consommée dans sa totalité.

M. SENEAL rappelle aux membres présents que le Conseil général de la Somme considère comme des subventions les participations appelées par l'Institution alors qu'il s'agit de dotations et qu'à ce titre, ces dépenses semblent être des dépenses obligatoires. Revenant aux hypothèses qui ont servi à la préparation de ce débat d'orientations et même si les dotations appelées en 2013 revêtaient un caractère exceptionnel, il n'est pas possible, sur la base de celles de 2012 d'établir un budget. Le débat de ce jour et donc les futures perspectives budgétaires 2014 devront être construites à nouveau sur la base des contributions départementales de 2013.

Mme LUCOT-AVRIL note que les frais de fonctionnement pèsent et grèvent le budget de l'Institution, les frais liés aux charges de personnel ayant notamment augmenté ces dernières années.

M. SENEAL présente un tableau de synthèse de la prévision budgétaire 2014, sous vidéo-projection. Ce tableau détaille, par section, les dépenses prévisionnelles et les recettes attendues en 2014, par thématique.

Mme LUCOT-AVRIL explique que si les frais de structure augmentent, cela répond à une volonté des Départements, et qu'à ce titre, les dotations devraient être revues à la hausse.

Selon M. le Payeur départemental, l'Institution est sous-dotée, les Départements devront augmenter leur contribution annuelle, à terme, afin que perdurent les services rendus par l'Institution.

M. SENEAL rappelle aux membres du Conseil que la loi sur les milieux aquatiques a changé et qu'à ce titre notamment, l'Institution envisage une transformation en syndicat mixte, ce qui pourrait lui conférer une plus grande souplesse dans ses financements et les diversifier en faisant participer les niveaux communaux ou intercommunaux au fonctionnement de la structure. En l'état et étant à une période charnière, la transformation ne peut pas être aussi rapide que souhaitée et il faut un accompagnement des départements pendant cette transition.

M. le Président finit ce préambule en expliquant que l'année 2014 va être très compliquée. Les opérations envisagées et qui vont être débattues ci-après ne pourront se faire que si elles n'appellent pas une part d'autofinancement de l'établissement et pour les autres, à la condition d'avoir des aides substantielles de l'Agence (avances). Toutes les actions actuelles d'investissement engagées (RCE, lutte contre les ruissellements) dégagent l'Institution d'une participation financière, ce qui est déjà positif. Néanmoins, l'Institution qui dispose d'un équilibre budgétaire fragile, procède aux avances ce qui expose sa trésorerie de manière importante. Il propose aux membres du Conseil d'engager les travaux prévus en 2014, sous réserve du versement d'avances de subventions de l'Agence de l'Eau.

A la lecture du tableau prévisionnel budgétaire 2014, il explique qu'environ 100 000€ viennent à manquer pour équilibrer le budget en fonctionnement sur la base des dépenses prévisionnelles présentées ce jour en séance. Ces actions prévisionnelles tiennent compte, par anticipation, des études complémentaires qui sont demandées par le SAGE pour améliorer les connaissances disponibles sur le bassin au titre de certaines thématiques. Malheureusement et compte tenu des problèmes budgétaires, il ne sera pas possible de mettre en œuvre ces actions. Il invite les membres du Conseil à reprendre les points présentés à l'ordre du jour, de ce Débat d'Orientations Budgétaires 2014.

#### **a) SAGE Bresle : Marché de rédaction des documents du SAGE de la vallée de la Bresle**

##### **COUT : NEANT EN 2014**

**Les dépenses résiduelles à honorer sur le budget 2014 s'élèvent à environ 82 300 € et les recettes à 89 200 €**

Montant du marché de rédaction des documents du SAGE : 286 300 €

Financements obtenus sur ce marché :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 70%

- Conseil Régional de Picardie : 5,20 %

M. SENEAL informe les membres du Conseil que les frais résiduels afférents à ce marché sont, bien entendu, maintenus.

M. BILLARD explique que l'Institution devra, en 2014, s'acquitter des frais des phases de consultation liés au SAGE. Cette consultation se déroulera en 2 phases, une première estimée à 10 000€ maximum et une seconde prévue et estimée à environ 70 000€. Celles-ci seront financées à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau.

M. SENEAL rappelle que cette consultation est obligatoire.

M. BIGNON note que ces frais sont importants puisque la consultation doit être engagée dans chaque commune du bassin versant.

M. BILLARD explique que les frais de la première phase de consultation peuvent être limités, par envoi sous format CD ROM des documents et non sous format papier.

#### **b) SAGE Bresle : marché d'accompagnement juridique pour la rédaction du projet de SAGE de la vallée de la Bresle (PAGD et règlement) (FCT)**

##### **COUT : NEANT EN 2014**

**Les dépenses résiduelles à honorer sur le budget 2014 s'élèvent à environ 9 100 € et les recettes à 15 400 €**

Montant du marché d'accompagnement juridique : 20 400 €

Financements obtenus sur ce marché :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 80%

M. SENEAL informe les membres du Conseil que les frais résiduels afférents à ce marché sont maintenus.

#### **c) Projet d'étude de priorisation et de hiérarchisation des zones humides (FCT)**

##### **COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : 14 000 €**

**70 000€ en dépenses prévisionnelles et 56 000€ de subventions de l'AESN (80%)**

**→ dispositions du projet de PAGD du SAGE validé par la CLE le 7 février 2014**

**Objectif de cette étude :** caractériser et hiérarchiser les zones humides afin d'identifier les actions de gestion, préservation, restauration et valorisation à mettre en place dans les années à venir. Cette étude permettra notamment d'identifier les zones humides qui devront faire l'objet prioritairement d'un plan de gestion.

M. le Président indique que cette action s'inscrit dans l'anticipation de la mise en œuvre du SAGE lequel a été adopté le 7 février dernier par la CLE. Ainsi au titre de cette opération qui nécessite une participation résiduelle de l'Institution à hauteur du montant prévisionnel de 14 000€ (20%), M. le Président propose, au vu des capacités budgétaires de l'EPTB, de ne pas l'inscrire au budget 2014.

#### **d) Projet pilote de restauration d'une zone humide (FCT)**

##### **COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : 4 000 €**

**20 000€ en dépenses prévisionnelles et 16 000€ de subventions de l'AESN (80%)**

**→ dispositions du projet de PAGD du SAGE validé par la CLE le 7 février 2014**

Objectif : identifier un site et lancer les études préalables à sa restauration, notamment l'élaboration d'un plan de gestion. Les acteurs locaux seront sollicités pour l'identification du site pilote. Les connaissances de terrain du service technique de l'EPTB permettront d'orienter la réflexion.

Sur cette opération qui interviendrait par anticipation de la mise en œuvre du SAGE là encore, M. le Président, étant donné qu'elle nécessiterait une participation résiduelle de l'EPTB, propose de ne pas l'inscrire au budget 2014.

#### **e) Projet d'étude de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau et remontée de nappes (FCT)**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : 30 000 €**

**150 000€ en dépenses prévisionnelles et 120 000€ de subventions de l'AESN (80%)**

→ dispositions du projet de PAGD du SAGE validé par la CLE le 7 février 2014

Objectif : L'Atlas des Zones Inondées de la Bresle (DDE, 2002) est actuellement l'étude de référence sur les risques d'inondation du bassin versant. Elle sert notamment à l'instruction des autorisations et documents d'urbanisme.

Le SAGE met en évidence les limites de cette étude. D'une part, elle ne couvre pas tout le territoire (les affluents de la Bresle ne sont pas pris en compte). D'autre part, la méthodologie utilisée ne permet pas de délimiter de manière très précise les enveloppes des zones exposées à l'aléa inondation ; les limites des zones sont souvent remises en question. La réalisation de l'étude globale sur le bassin versant intégrera notamment un modèle hydraulique précis basé sur des levés topographiques. Cette étude permettra également d'identifier les secteurs potentiels de restauration de champs d'expansion de crues.

M. SENEAL au vu du coût prévisionnel résiduel qui resterait à la charge de l'EPTB (30 000€ estimatif) et pour les raisons budgétaires évoquées ci-avant, propose de ne pas l'inscrire au budget 2014.

#### **f) Restauration de la continuité écologique (INVT)**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : NEANT**

##### **Impact sur la Trésorerie de l'Institution**

Au vu des différents éléments inscrits au DOB présentés ce jour et de la faisabilité des projets et des capacités financières de l'EPTB, M. SENEAL explique qu'au budget 2014 seront inscrits les reliquats des opérations sur Saint-Léger-sur-Bresle, Sénarpont, Longroy et propose aux membres du Conseil de n'engager, en 2014, que les opérations « Fichet » et « Bouvaincourt-sur-Bresle » (cf. point 7 de ce compte-rendu), afin de ne pas fragiliser un peu plus la trésorerie de l'Institution. Il rappelle, à ce titre, que l'opération prévue sur l'ouvrage "Fichet" situé à Oust-Marest pourrait être portée par le propriétaire qui est une entreprise, ce qui serait bénéfique à l'Institution. Pour l'ouvrage de Bouvaincourt, s'agissant d'un particulier, l'EPTB devra porter cette opération. Pour ce faire, elle sollicitera des avances exceptionnelles de l'Agence de l'eau.

M. MAUGENDRE estime qu'il faudrait solliciter des avances ou l'entière des participations des propriétaires avant tout démarrage d'opération.

M. SENEAL ajoute que l'Institution, devra étudier cette possibilité pour les futures opérations.

M. SENEAL poursuit la lecture des projets d'études et de travaux au titre de la lutte contre les ruissellements et les inondations pour lesquels il n'y a pas d'autofinancement de l'établissement, ce qui doit permettre de poursuivre ces opérations voire d'en engager de nouvelles sous réserve des possibilités d'avances que l'Agence de l'Eau pourra offrir.



**g) Études et travaux de lutte contre les érosions et les ruissellements (INVT)**

**COUT POUR L'INSTITUTION POUR 2014 : 0€**

**SUR LE SOUS-BASSIN DE LONGROY :**

**g1) Travaux du sous-bassin de Longroy**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : NEANT**

**Les dépenses et les recettes à prévoir sur le budget 2014 s'élèvent à 120 600 €**

Montant du marché de travaux d'hydraulique douce : 38 600 €

Financements obtenus sur ce marché :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 60%
- Participation des communes : 20%
- Conseil Régional de Haute-Normandie : 20%

Montant estimatif du marché « Construction d'une mare tampon » : 82 000€

Financements obtenus sur ce marché :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 60%
- Participation des communes : 40%

**SUR LE SOUS-BASSIN D'EU SUD :**

**g2) Etude du sous-bassin d'Eu-Sud**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : NEANT**

**Les dépenses et les recettes à prévoir sur le budget 2014 s'élèvent à 35 200 €**

Montant du marché de l'étude : 35 200 €

Financements obtenus sur ce marché :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 80%
- Participation des communes : 20%

**g3) Travaux du sous-bassin d'Eu-Sud**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : NEANT**

**Les dépenses et les recettes à prévoir sur le budget 2014 s'élèvent à 162 200 €**

Si l'étude s'achève suffisamment tôt, des travaux d'hydraulique douce pourraient émerger sous l'animation de l'Institution. Leur montant et financements prévisionnels sont les suivants :

Financements obtenus sur ce marché :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 60%
- Participation des communes : 20%
- Conseil Régional Haute-Normandie : 20%

**SUR LE SOUS-BASSIN D'INCHEVILLE :**

**g4) Etude du sous-bassin d'Incheville**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : NEANT**

**Les dépenses et les recettes à prévoir sur le budget 2014 s'élèvent à 32 200 €**

Montant du marché de l'étude : 32 200 €

Financements à obtenir sur ce marché :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 80%
- Participation des communes : 20%

**SUR LE SOUS-BASSIN DE LA FONTAINE SAINT PIERRE :**

**g5) Etude du sous-bassin de la Fontaine-Saint-Pierre**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : NEANT**

**Les dépenses et les recettes à prévoir sur le budget 2014 s'élèvent à 36 000 €**

Financements à obtenir sur ce marché :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie : 80%
- Participation des communes : 20%

HORS ETUDE DE SOUS-BASSIN VERSANT :

g6) Travaux d'hydraulique douce sous maîtrise d'ouvrage des exploitants agricoles

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : NEANT**

**Les dépenses et les recettes à prévoir sur le budget 2014 s'élèvent à 10 200 €**

Financements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie obtenus et reversés aux exploitants agricoles.

Ces opérations n'appelant aucun financement de la part de l'Institution, M. SENECAI propose de les inscrire au Budget Primitif 2014 sous réserve des avances à obtenir auprès de l'Agence de l'eau.

**h) La politique de sensibilisation et les animations "nature et pêche" pour 2014 sur la vallée (FCT)**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : 12 000 €**

Montant du marché : 16 000 €

Recettes attendues sur ce marché :

- Participation des écoles : 4 000 €

M. SENECAI propose de limiter ces animations à 11 000€ en dépenses, montant des animations sous-traitées à un prestataire ayant déjà reçues un accord en 2014.

**i) Travaux lancés par l'Institution pour son compte : travaux d'amélioration des locaux et travaux d'entretien de sa propriété de Nesle l'Hôpital (FCT)**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : 18 500€**

**15 000 € pour le recouvrement de l'amiante des locaux de l'Institution**

**3 500€ pour l'entretien de l'étang avec l'entreprise ANTALVERT**

M. SENECAI propose de ne pas inscrire les travaux de recouvrement des sols amiantés.

**j) Natura 2000 (FCT)**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : NEANT**

**A noter qu'il y a un décalage entre les dépenses et les recettes d'1 an**

Montant du marché de sous-traitance (animation du DOCOB) : 13 000 €

Financements à obtenir sur les marchés 2013 :

- Etat – Picardie : 18 100 €
- Etat – Haute-Normandie : 8 100 €

M. SENECAI propose de reconduire cette animation proposée par l'Institution au titre de son rôle d'animateur principal du document d'objectifs Natura 2000.

**k) Communication (FCT) :**

**COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : 25 400 €**

En dépenses prévisionnelles il y aurait :

- la réalisation d'un bulletin de la Bresle : 2 500 €,
- le rapport d'activités (imprimé par l'Institution) : 500 €,
- une carte de vœux au format numérique : 100€
- une inauguration possible avec visite sur les travaux d'HD qui seront réalisés sur Longroy : 500 €
- une plaquette « Bilan des animations nature et pêche » (à faire en interne) : 400 € ?

- l'amélioration du site internet : 900 € (achat module de téléchargement)
- la diffusion des documents du SAGE : 11 600 à 13 000€ maximum en papier (6,10 € par recommandé si CD ROM)
- une journée terrain "SAGE" : environ 1 000 €
- budget encart presse locale : environ 1 500 €
- inauguration "Assises de l'eau" : environ 5 000 €

M. SENEAL propose de ne conserver que ce qui est indispensable (rapport d'activités à réaliser en interne) et de limiter au maximum les frais d'envoi des documents du SAGE (envoi en CD-ROM et sous format papier en fonction des demandes).

### **l) Investissements divers (INVEST)**

#### **COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : 4 000 €**

Pour les besoins du service, environ 4 000 € seraient nécessaires (matériel informatique, mobilier de bureau, matériel de téléphonie, appareil photo, autres...).

M. SENEAL propose de conserver ces dépenses au budget 2014, essentielles au fonctionnement des services.

### **m) Les dépenses de fonctionnement**

#### **COUT POUR L'INSTITUTION EN 2014 : 257 000€**

Les salaires et charges : 176 100€

7 salariés à temps plein et 1 personne supplémentaire à 50% en contrat en alternance : 330 000€

Financements prévisionnels sur les postes des salariés de l'Institution : 153 900€ (tous financeurs confondus).

Généralités (loyers, assurance, frais de déplacements, frais bancaires, frais postaux et télécommunications, carburants des véhicules,...) : 72 800€.

Recrutement de deux stagiaires en 2014 : sur les thématiques "mares" et « continuité écologique » : 5 400€

Les opérations d'ordre budgétaire :

Le budget 2014 devra tenir compte des écritures d'ordre budgétaires, entamées en 2012, soit une dépense de 25 514€ de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, et d'1/5<sup>ème</sup> de reprise des étalements de charges 2013, soit 18 511€ de dépenses de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

M. SENEAL propose de limiter les frais de fonctionnement dans la mesure du possible, de ne recruter qu'un seul stagiaire sur les deux prévus cette année, un engagement ayant déjà été donné et de ne pas augmenter les salaires des agents de l'Institution.

Mme LUCOT-AVRIL regrette cette situation, qui était pressentie, et approuve les propositions de M. SENEAL.

M. SENEAL explique que l'Institution ne peut plus faire ce qu'elle faisait jusqu'à présent, que les Départements ne pourront suivre et abonder leurs dotations.

Sur la base des ajustements proposés, M. SENEAL explique qu'une économie de 105 000€ peut être réalisée, permettant ainsi d'équilibrer le budget 2014 de l'Institution sur la base des dotations départementales de 2013.

M. BIGNON salue la prudence souhaitée et évoquée par le Président SENEAL pour la construction de ce futur budget.

Mme LUCOT-AVRIL revient sur les frais de fonctionnement de la structure et notamment sur les frais des véhicules de service qui ne lui semblent pas négligeables. Elle s'interroge également sur la baisse du montant affecté aux animations et souhaite savoir si cela peut engendrer une diminution des animations.

M. BILLARD répond qu'effectivement les animations « Au fil de la Bresle », sous-traitées à un prestataire extérieur seront limitées.

M. MAUGENDRE demande si les participations des écoles vont augmenter.

M. BILLARD lui répond qu'une augmentation a déjà été décidée lors du dernier conseil, augmentation de 5% qui fait passer la participation demandée aux établissements bénéficiaires des animations à 25% du coût global de celles-ci.

M. BIGNON explique que l'Institution doit travailler sur sa gouvernance. Il est cependant très compliqué d'aller engager des discussions et d'envisager sereinement la transformation sans que la situation budgétaire ne soit pas plus confortable.

Mme LUCOT-AVRIL rappelle qu'elle est seule ici à être Présidente de Communauté de Communes potentiellement concernée par la restructuration de l'Institution en syndicat mixte. Pour elle, les élus des collectivités ne savent plus comment payer les dépenses qui leur incombent. Elle attire l'attention sur les discours tenus car les subventions ne perdurent généralement pas dans le temps ce qui pose problème à terme.

M. SENEAL sollicite et recueille l'avis des membres présents sur les propositions d'ajustement proposées pour construire ce futur BP 2014.

☐ *Après en avoir débattu, le Conseil d'administration acte la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2014.*

### **3. Création de commissions à l'Institution**

#### **a) Rappel des commissions existantes :**

M. SENEAL rappelle que l'Institution a déjà fait procéder à la désignation de diverses commissions notamment pour permettre aux élus et aux techniciens de partager davantage dans le cadre des thématiques visées.

Il cite la désignation :

- de la Commission « Restauration de la Continuité Ecologique » (délibération n°266) à laquelle siègent *Mme LUCOT-AVRIL, M. DECORDE et M. DESTRUEL.*
- de la Commission « Gouvernance » (délibération n°365) à laquelle siègent *M. BIGNON (suppléant M. MAQUET), M. DESTRUEL, M. PATIN, Mme LUCOT-AVRIL, M. REGNIER.*

M. BIGNON fait remarquer qu'il serait important que le Président de l'EPTB participe à la commission "gouvernance". Les membres présents entérinent la proposition.

#### b) Commission agricole

M. SENEAL rappelle, qu'aujourd'hui, la FNSEA a sollicité l'EPTB pour être invitée aux réunions du conseil d'administration ou de la commission agricole qu'elle aura désignée. L'EPTB ne disposant pas d'une commission agricole, il sollicite l'aval du Conseil d'administration sur la création d'une telle commission. Cette dernière pourrait être chargée d'encadrer les actions réalisées en matière de lutte contre l'érosion et le ruissellement et de diffuser de l'information ou sensibiliser les acteurs concernés par ce domaine. Elle pourrait se composer comme suit :

- L'EPTB Bresle
- Les Chambres d'Agriculture de la Somme, de la Seine Maritime et de l'Oise
- L'AREAS
- Les organisations et syndicats professionnels
- Les Communautés de communes et les syndicats du bassin versant qui exercent la compétence de lutte contre le ruissellement,
- Les partenaires financiers

#### c) Commission urbanisme

Pour la mise en œuvre des actions du SAGE et permettre à l'EPTB de faire valoir les actions quotidiennes qu'il mène ou mènerait à l'avenir au titre de cette politique sur le bassin versant, M. SENEAL propose la création d'une commission "urbaine", à l'instar de celles précédemment définies. La composition précise pourra être vue ultérieurement mais il serait intéressant qu'un élu de l'EPTB soit désigné pour assurer sa présidence.

Selon Mme LUCOT-AVRIL, peu d'élus seront présents lors de ces commissions, vu le nombre de réunions auxquelles ils sont déjà conviés, de par leurs fonctions.

M. BIGNON explique qu'il serait opportun que des agriculteurs soient présents lors des commissions agricoles, même si leur emploi du temps est chargé.

M. SENEAL explique que la commission urbanisme suit la thématique du SAGE de la vallée de la Bresle.

M. BIGNON trouverait judicieux d'inviter des représentants des bourgs de la vallée de la Bresle à la commission urbaine, comme Gamaches, Blangy, ...

Mme LUCOT-AVRIL indique que l'urbanisme tout comme l'agricole l'intéresse, et qu'elle souhaiterait en faire partie.

M. REGNIER, quant à lui, fait part de son intérêt pour participer à la commission agricole. Il est rejoint par M. BIGNON et par M. DECORDE.

*Après discussions entre les élus présents, la présidence de la commission "agricole" revient à M. BIGNON et la présidence de la commission "urbanisme" à Mme LUCOT-AVRIL. Les autres membres du conseil d'administration seront également sollicités pour faire partie de ces commissions.*

#### **4. Evolution et prise en compte des nouveaux textes revalorisant les primes suivantes : Indemnité Spécifique de Service et Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture**

M. SENEAL explique que dans le cadre de l'application de nouveaux décrets et arrêtés au titre des primes ISS et IEMP et en raison d'une enveloppe budgétaire constante et d'un contexte budgétaire tendu, il avait été acté par les membres du Conseil, en février 2013, de moduler les taux des arrêtés de primes des agents de l'Institution de façon à maintenir l'enveloppe budgétaire globale antérieurement allouée aux charges de personnel (primes). Cette délibération qui devait être soumise au CTP, est revenue dernièrement avec un avis négatif. Il propose aux membres du Conseil de confirmer sa position.

☞ *Après en avoir débattu, le Conseil d'administration, à l'unanimité, confirme sa position concernant la décision de moduler les taux d'arrêtés de primes des agents de l'Institution, de manière à maintenir l'enveloppe budgétaire 2013 allouée aux frais de personnel.*

#### **5. Primes pour la catégorie B, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux**

Dans le cadre des primes allouables aux agents de la filière administrative, M. SENEAL rappelle que l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) peut être octroyée, par délibération, aux agents appartenant notamment aux cadres d'emplois concernés.

Les bénéficiaires sont classés en 3 catégories, correspondant chacune à un montant annuel de prime. Par exception, les administrateurs relèvent des IFTS des administrations centrales.

Les montants moyens annuels de l'IFTS sont fixés par arrêtés et indexés sur la valeur du point d'indice.

Le montant moyen annuel peut être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Cette indemnité n'est pas cumulable avec l'indemnité d'administration et de technicité.

Conformément au décret n°91-875, le Président fixera et pourra moduler les attributions individuelles.

M. BILLARD indique que cette prime viendrait en remplacement de l'IAT et qu'elle pourrait concerner le poste de secrétaire-comptable ouvert en catégorie B.

M. le Président sollicite le conseil d'administration sur l'instauration possible de cette prime pour les agents pouvant en bénéficier.

☞ *Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve l'instauration de la prime « Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires », à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.*

#### **6. Point sur les marchés signés depuis le 22/03/2013**

M. SENEAL présente les marchés signés par la présidence de l'Institution depuis le 22 mars 2013 :

N°	Date lancement publicité (prévisionnelle)	Date fin publicité	Date notif.	Durée marché (pour les marchés forfaitaires)	Nature : - Fournit. - Services - Travaux	TITULAIRE/ PRESTAT.	Adresse	Montant € HT	Montant € TTC	Objet
2013-01	17/04/2013	17/05/2013	10/07/2013	9 mois	service	ANTEA	80 rue Pierre Gilles de Gennes – 02000 BARENTON BUGNY	29 400,00	35 162,40	Etude hydraulique du bassin versant d'Eu Sud
2013-02	06/06/2013	05/07/2013	17/12/2012		travaux	NET	7 chemin des Forrières – 76590 ANNEVILLE SUR SCIE	132 069,00	157 954,52	Travaux d'effacement des impacts du moulin de Sénarport sur le cours de la Bresle
2013-03	03/07/2013	11/09/2013	07/10/2013	12 mois (prévisionnel)	service	DROIT PUBLIC CONSULTANT	2 place des Cordeliers – 69292 LYON Cedex 2	16 125,00	19 285,50	Accompagnement juridique pour la rédaction du projet de SAGE de la vallée de la Bresle (Pagd et règlement)
2013-04	11/09/2013	17/09/2013	25/09/2013	1 mois	service	PARTENAIRE D'AVENIR	85, chemin de Clères – 76130 MONT SAINT AIGNAN	2 280,00	2 726,88	Conception d'un plan de communication et des outils et actions autour des travaux d'effacements des impacts du moulin de Sénarport
2013-05	30/09/2013	04/11/2013	06/01/2014	3 mois	travaux	AREMA	3 avenue du Pays d'auge – BP 31 – 80016 AMIENS Cedex 1	38 612,92	46 181,05	Mise en place de travaux d'hydraulique douce sur le BV de Longroy
2013-06	07/10/2013	30/10/2013	10/01/2014	8 mois	service	SOGETI INGENIERIE	387 rue des Champs – BP 509 – 76235 BOIS GUILLAUME	26 850,00	32 112,60 €	Etude hydraulique du bassin versant d'Incheville
2013-07	01/01/2013	05/12/2013	01/01/2014	12 mois	service	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE PICARDIE	1 place Ginkgo – village Oasis – 80044 AMIENS Cedex 1	9 400,00	9 400,00	Assistance à l'animation sur le DOCOB Natura pour l'année 2014

## **7. Mandatement des opérations de rétablissement de la continuité écologique**

M. SENEAL propose que soient maintenant débattus deux projets liés à la restauration de la continuité écologique qui sont suffisamment avancés et qui nécessitent que soient actées les conventions de mandat sur ces ouvrages.

Les ouvrages concernés sont :

a) Travaux d'effacement de l'ouvrage B 128 (commune de BOUVAINCOURT-SUR-BRESLE). L'enveloppe financière du projet est de 235 000 euros HT. Le programme consiste à réaliser un effacement d'ouvrage et un bras de contournement. Cette opération sera financée à 100% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. L'impact de cette opération sera minime en termes de trésorerie puisque l'étude pourra bénéficier d'une avance de 80% de l'Agence de l'eau et de 50% sur les travaux, si l'EPTB le sollicite.

L'étude de maîtrise d'œuvre est en passe de démarrer et les travaux d'effacement de l'ouvrage sont prévus pour l'été/automne 2014.

☐ *A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident l'enveloppe financière, le programme, les modalités d'intervention et autorisent le Président à :*

- *lancer le marché de maîtrise d'œuvre et retenir un prestataire,*
- *lancer le marché de travaux et retenir un prestataire*
- *assurer l'ensemble des démarches administratives (autorisation de travaux, convention de mandat),*
- *signer toutes les pièces juridiques, administratives, financières et techniques pour permettre le bon déroulement du projet,*
- *solliciter les financeurs (Agence de l'Eau, propriétaire),*
- *rédiger ou faire rédiger toutes les démarches réglementaires (lancement de l'enquête publique pour la DIG et le dossier loi sur l'eau),*
- *inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014*

#### b) Travaux d'effacement de l'ouvrage B 130 (commune d'OUST-MAREST - entreprise ASSA ABLOY)

L'enveloppe financière du projet est de 110 000 euros HT. Le programme consiste à réaliser deux effacements d'ouvrages. Cette opération sera financée à 100% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

L'impact de cette opération sera minime en termes de trésorerie puisque l'étude pourra bénéficier d'une avance de 80% de l'Agence de l'eau (sur étude de MOeuvre) et les factures des travaux, si elles sont supérieures à 75 000 euros seront avancées par l'entreprise. Le cas échéant, en dessous de ce montant, l'EPTB bénéficiera d'une avance de 80% avant de régler les factures.

L'étude de maîtrise d'œuvre est en passe de démarrer et les travaux d'effacement de l'ouvrage sont prévus pour l'été/automne 2014.

☐ *A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident l'enveloppe financière, le programme, les modalités d'intervention et autorisent le Président à :*

- *lancer le marché de maîtrise d'œuvre et retenir un prestataire,*
- *lancer le marché de travaux et retenir un prestataire*
- *assurer l'ensemble des démarches administratives (autorisation de travaux, convention de mandat),*
- *signer toutes les pièces juridiques, administratives, financières et techniques pour permettre le bon déroulement du projet,*
- *solliciter les financeurs (Agence de l'Eau, propriétaire),*
- *rédiger ou faire rédiger toutes les démarches réglementaires (lancement de l'enquête publique et du dossier loi sur l'eau),*
- *inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014.*

### **8. SAGE de la Vallée de la Bresle : Procédure de consultation des assemblées et des personnes publiques associées –**

M. SENEAL rappelle que le projet de SAGE de la Vallée de la Bresle a été validé par la CLE, préalablement à la procédure de consultation, en séance plénière du 7 février 2014. Comme rappelé précédemment lors du DOB, la procédure de consultation du SAGE s'établit en 2 étapes :

- Une première étape dite de consultation des assemblées et des personnes publiques associées (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, mairies, communautés de communes, etc...)



- Une seconde étape d'enquête publique

Ces 2 étapes revêtent un **caractère obligatoire** dans la procédure d'élaboration des documents du SAGE.

Il est envisagé de lancer la procédure de consultation des assemblées et des personnes publiques associées, dès que possible, après les élections municipales de 2014.

Les frais liés à cette première étape de la consultation sont estimés à 10 000€ TTC, et seraient financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 80%.

*☞ A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration autorisent le Président à :*

- *lancer la procédure de consultation des assemblées et personnes publiques associées*
- *signer toutes les pièces juridiques, administratives et financières nécessaires au bon déroulement de cette procédure,*
- *solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,*
- *inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014.*

## **9. Questions diverses**

M. SENEAL explique aux membres du conseil qu'il a eu l'occasion de discuter avec les services du département de la Seine-Maritime d'un autre sujet préoccupant pour l'activité sur la vallée qui est l'envasement du Port du Tréport. Il rappelle que des dragages sont indispensables chaque année afin de pouvoir maintenir les activités portuaires. Ces dragages ont un coût très important supporté par le Département lequel ne pourra pas maintenir son soutien continuellement au titre de ce problème.

Mme GERBERT-GENTHON indique que les limons arrivant dans le port et nécessitant un dragage contiennent des polluants qui proviennent de la vallée de la Bresle. Le dragage et le clapage en mer, qui n'étaient pas problématiques puisque les concentrations en polluants des sédiments étaient en dessous des seuils, vont le devenir dans l'avenir notamment parce que les seuils pour ces polluants ont été revus à la baisse. Ces boues de dragage, dans ce contexte, vont devoir être mises en décharge, d'où les importants coûts de traitement en jeu.

M. MAUGENDRE explique, par ailleurs, qu'associé à cette problématique de polluants et d'accumulation de sédiments dans le port du Tréport, un projet d'amélioration de la passe à poissons du Tréport doit également être mené. Ainsi il pourrait être intéressant, dans le cadre d'une étude globale, de chercher à trouver des solutions tant aux problèmes de franchissement des ouvrages du Tréport par certaines espèces piscicoles qu'aux problèmes de la sédimentologie dans le port et polluants qu'ils contiennent. L'Institution, semble pouvoir être la structure capable et légitime pour porter cela.

M. BILLARD indique que l'Institution a déjà rencontré, à plusieurs reprises, la Chambre de commerce et d'industrie et les services départementaux en charge du Port pour évoquer avec eux tant la problématique des sédiments pollués aux HAP (Hydrocarbure aromatique polycyclique) dans le port que pour travailler avec eux sur les aspects de franchissabilité piscicole. En janvier dernier, les services de la CCI et du Département ont même procédé à des prélèvements de

sédiments en plusieurs endroits du cours de la Bresle. Ces endroits ont été choisis avec les services de l'Institution qui ont accompagné sur le terrain les personnels qui ont procédé aux prélèvements. Si d'aventure ils mettent en avant des sources de pollution, cela constituerait naturellement un axe de recherche à creuser pour réduire voire faire cesser cette ou ces sources de pollution. Il rappelle également que ces produits de combustion proviennent pour partie de l'atmosphère, que toutes les masses d'eau superficielles du département voire de nombreux départements en France sont déclassées au titre de ces mêmes paramètres et que le lien entre les pollutions issues du bassin et celles provenant de l'extérieur ne sera peut être pas si simple à trouver. En fonction des résultats des analyses sédimentaires qui seront connus dans les mois qui viennent (avril), il faudra reparler de ce dossier et voir ce qu'il est envisageable de faire.

Mme LUCOT-AVRIL explique qu'on parlait déjà de cette pollution il y a 10 ans.

M. BIGNON demande si cette action fait partie des directives du SAGE.

Mme GERBERT-GENTHON lui répond affirmativement.

M. BIGNON ajoute que le problème de ces études est le financement, qui doit provenir des Départements et de l'Agence de l'Eau. Il demande le coût d'une telle étude.

M. MAUGENDRE lui répond que le coût dépend du niveau d'ambition qui est attendu.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président, après avoir remercié les participants, clôt la séance.

La séance est levée à 11h50.